

N°2016-03-20

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

PROJET

Titre : Distribution de poules aux particuliers en vue de réduire les déchets ménagers sur le territoire intercommunal. Conventions cadre et de partenariat entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, les foyers volontaires et la société d'élevage Farmili.

□ **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L. 5216-5 II.7 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le Plan national déchets 2014-2025 ;
Vu l'accord cadre sur le plan local de Prévention des déchets de Versailles Grand Parc signé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) le 21 avril 2011 ;
Vu le plan de prévention des déchets de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP) ;
Vu les statuts de la CAVGP.

• La gestion des déchets représente aujourd'hui un enjeu financier et environnemental.

La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait des objectifs nationaux de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées. Le Plan national déchets 2014-2025, décliné dans la loi de transition énergétique, accentue encore ces objectifs, avec une réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

• Depuis 2011, Versailles Grand Parc s'est dotée d'un plan local de prévention des déchets. Cette démarche vise à réduire la production de déchets à la source et, ainsi, à diminuer les tonnages présentés à la collecte et le coût de traitement pour la collectivité.

Dans cette perspective, la communauté d'agglomération a développé ces dernières années le compostage à domicile.

• Versailles Grand Parc souhaite aujourd'hui aller plus loin et proposer de distribuer des poules aux foyers volontaires afin de réduire leurs déchets. Cette action menée par de nombreuses collectivités a fait ses preuves. En effet, les poules peuvent consommer jusqu'à 150 kg de bio-déchets par an.

En plus de réduire leurs déchets, les ménages entrent dans une démarche de consommation durable en récupérant les œufs.

Pour encourager la participation des habitants à cette opération, Versailles Grand Parc souhaite proposer de subventionner l'achat des poules à hauteur de 7,50 € nets/gallinacée.

Dans ce cadre, il est proposé aux foyers volontaires, après inscription sur le site internet, l'acquisition, soit d'un couple de poules rousses, soit d'un couple de poules de Houdan. En effet, cette race locale est menacée de disparition. Versailles Grand Parc souhaite ainsi aider à sa préservation.

La distribution aura lieu au siège de la CAVGP, 6 avenue de Paris, de 10h à 13h les 2 et 3 avril pour le premier duo et le samedi 28 mai pour la poule de Houdan. Elle sera effectuée par le prestataire choisi par Versailles Grand Parc : la société Farmili, jeune start-up française qui fait uniquement du « made in France ».

L'objectif est de distribuer au cours de l'année 2016, 400 poules à 200 foyers, soit un investissement pour la collectivité de 3000 €. Chaque poule absorbant annuellement environ 150 kg de déchets, au total, l'opération évitera le traitement de 60 tonnes de déchets organiques. Le coût du traitement d'une tonne de déchets ménagers étant de 87,50 € en moyenne, l'opération sera amortie dès la première année.

Les habitants désireux de participer à cette opération s'engageront avec la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc dans une convention de partenariat. L'utilisateur pourra être sollicité, à ce titre, pour répondre aux questionnaires et enquêtes concernant la réduction de ses déchets.

Une convention sera également signée entre Versailles Grand Parc et le fournisseur, afin de définir les engagements de chacune des parties (modalité de distribution, accompagnement, garantie et modalités financières).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat entre les foyers volontaires et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, pour l'adoption de deux poules ;*
- 2) *d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à venir entre le fournisseur de poule, la société Farmili et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions à venir et tout document y afférent ;*
- 4) *d'inscrire les dépenses au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 204 : « subvention d'équipement », nature 20421 : « subvention d'équipement aux personnes de droit privé destiné à du matériel », fonction 812 : « ordures ménagères ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Siméoni et 2 abstentions de Mme Napoly et M. Laprée)*

Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_20

Résumé de l'acte : Distribution de poules aux particuliers en vue de réduire les déchets ménager...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.8. Environnement

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_20-DE

Pièces jointes :

2016-03-20 ENV - Distribution de poules.pdf

2016_02_20 Projet de convention POULEvaudetmanuel.pdf

Historique :

15/03/2016 15:04:09	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:05:36	En cours de transmission	
15/03/2016 15:06:55	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:29	Accusé de réception reçu	